

Ministère des Biens culturels - Istituto Italiano di Cultura - Turismo

DIREZIONE GENERALE SPETTACOLO

Ref. 16

26.01.18

CONVENTION PARMI MiBACT - DIRECTION GENERALE SPECTACLE, INSTITUT ITALIEN DE CULTURE A TUNIS, ASSOCIATION MADA THEATRE TATAOUINE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Raison Sociale : MiBACT - Direzione Generale Spettacolo
Siège Social : Piazza Santa Croce in Gerusalemme 9/A - 00185 ROMA
Représenté par dou. Onofrio Cutaià, Directeur Général

Raison Sociale : Association MADA Théâtre Tataouine
Siège Social : Complexe culturel Tataouine rue Ahmed Hili 3200 Tataouine Tunisie
Représenté par : Abdallah Chebli - Secrétaire Général

Raison Sociale: Istituto Italiano di Cultura
Siège Social: 80 Avenue Mohamed V - 1002 Tunisie
Représenté par dou.ssa Maria Vittoria Longhi, Directeur

ATTENDU QU' :

VU que l'année 2018 sera caractérisée par le projet "Italie, culture, Méditerranée" qui prévoit un cycle d'initiatives dans l'aire de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient et qui entend se concentrer sur la mise en valeur de leurs identités culturelles respectives, tout en renforçant les relations culturelles avec les pays de cette région.

CONSIDÉRANT que le MiBACT-DGS, dans le cadre de l'année "Italie, Culture, Méditerranée", entend promouvoir dans certains pays de la Méditerranée des initiatives visant à faire connaître la créativité italienne dans le secteur du spectacle vivant, à travers la mise sur pied de partenariats avec des théâtres, des festivals et des institutions locales ainsi qu'avec des Instituts Culturels italiens.

VU la lettre du 13.12.2017 avec laquelle le festival Théâtrouine a confirmé au MiBACT-DGSV sa volonté de promouvoir dans la programmation du festival un focus dédié au spectacle vivant italien.

VU que l'Institut Culturel Italien à Tunis a confirmé au MiBACT son soutien à l'initiative, concernant la promotion et la communication des spectacles italiens, dans le cadre des initiatives promues au cours de l'Année Méditerranéenne.

CONSIDÉRANT que les spectacles ont été identifiés par la Direction Artistique du Festival Théâtrouine parmi les œuvres sélectionnées pour la NID - Nouvelle Plateforme de la Danse Italienne.

CONSIDÉRANT que la création artistique est caractérisée par l'originalité, l'unicité et la non-longibilité.

tel 06 67233202 3314 fax 06 67233207 email dg.s@beniculturali.it pec mibact-dg s@mailcert.beniculturali.it

X

gwd



Ministero dei Beni e della Attività Culturali e del Turismo

DIREZIONE GENERALE SPETTACOLO

**TOUT CECI ÉTANT DIT ET CONSIDÉRÉ, LES PARTIES STIPULENT ET CONVIENNENT
DE CE QUI SUIT :**

OBJET :

Collaboration entre MIBACT- DGS, Association MADA Théâtre Tataouine -Festival Théâtrouine et Institut Culturel Italien à Tunis concernant la présentation au Festival Théâtrouine de spectacles italiens, de initiatives de formation et de résidence selon le calendrier et le programme ci-joint.

1) OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION MADA THEATRE TATAOUINE -FESTIVAL THEATROUINE

L'Association MADA Théâtre Tataouine promouvrà et apportera un soutien pour la présentation de n. 2 spectacles italiens dans le cadre du Festival et des initiatives de formation selon le calendrier et le programme ci-joint.

L'Association MADA Théâtre Tataouine fournit les lieux de représentation en ordre chronologique de marche et devra en garantir la praticabilité et la fonctionnalité à l'occasion de la présentation des spectacles italiens. De plus, il mettra à disposition des compagnies italiennes son personnel technique et il assurera aussi le service général du lieu : accueil, billetterie, service de sécurité.

L'Association MADA Théâtre Tataouine passera un contrat avec les compagnies italiennes, en se chargeant des frais des transports nationaux Tunis Carthage/Tataouine/Tunis Carthage, de l'hôtel et du déjeuner des compagnies sur la base d'un accord direct avec elles , concernant la période des spectacles et des ateliers.

En outre il s'engagera à mettre à disposition les moyens et le personnel techniques pour tous les spectacles italiens, en se chargeant aussi des coûts relatifs, selon les fiches techniques qui ont été déterminés avec les compagnies.

L'Association MADA Théâtre Tataouine s'engage en outre à organiser la communication et la promotion des spectacles italiens .

2) OBLIGATION DU MIBACT-Direzione Generale Spettacolo

Le MIBACT passera un contrat avec toutes les compagnies italiennes, en se chargeant des cachets des spectacles et des ateliers et des frais des voyages internationaux .

3) OBLIGATION DE L'INSTITUT ITALIEN DE CULTURE

L'IIC coopérera avec L'Association MADA Théâtre Tataouine - Festival Théâtrouine pour ce qui concerne la promotion des spectacles italiens à travers ses propres canaux de communication sur les médias sociaux : page web, application mobile, Facebook, etc.

4) RECETTES et BILLETS

L'Association MADA Théâtre Tataouine - Festival Théâtrouine sera le titulaire des recettes des spectacles italiens

5) COMMUNICATION, PROMOTION ET PUBLICITE

L'Association MADA Théâtre Tataouine- Festival Théâtrouine s'engage à soutenir la promotion et la communication des spectacles italiens en accord avec l'Institut Culturel Italien à Tunis.

Piazza Santa Croce in Gerusalemme 9/A - 00186 Roma
tel 06 67233202 - 3314 fax 06 67233267 email dg-@boericultural.it pec atto-dg-@mailto:boericultural.it

GLD



Ministero dei Beni e delle Attività Culturali e del Turismo

DIREZIONE GENERALE SPETTACOLO

En outre il s'engagera à mentionner la collaboration avec le MiBACT et l'Institut Culturel Italien à Tunis sur tous les matériels pour les media avec les logos y compris le lettering.

6) INTERRUPTION PAR CAUSE DE FORCE MAJEURE

La suspension du spectacle par cause de force majeure suspend le contrat et les obligations correspondantes, sauf ce qui est dit pour la partie de l'événement qui a déjà eu lieu et pour ce qui est d'éventuels frais de séjour de la partie de manifestation supprimée.

7) CLAUSE COMPROMISSOIRE

Au cas où des difficultés surviendraient entre les parties à propos de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, celles-ci s'engagent d'abord à coopérer pleinement avec diligence et bonne foi en vue de trouver une solution amiable au litige.

8) TRIBUNAL COMPÉTENT

Les parties déclarent d'avoir pris consciemment acte des clauses de ce contrat sans aucune exclusion, qu'elles l'approuvent et qu'elles s'engagent à le respecter et à le faire respecter. En cas d'éventuels litiges en matière d'exécution et d'interprétation de ce contrat, le Tribunal compétent est le Tribunal de Rome.

Lu, approuvé et soussigné page par page en deux copies, composées de n°3 de pages plus n°1 de pièces jointes

MiBACT-Direzine Generale Spettacolo
Le Directeur Général
Dr. Giacomo Cutillo

Istituto Italiano di Cultura
Le Directeur
dott.ssa Maria Vittoria Longhi

Association MADA Théâtre Tataouine
Secrétaire Générale
Abdallah Chelbi



Piazza Santa Croce in Gerusalemme 9/A - 00185 Roma
tel 06 67233202 - 3314 fax 06 67233207 email dg-s@beniculturali.it pec mibac-dg-s@mailcert.beniculturali.it

HWD

PROGRAMME

Période
du 8 au 15 Avril 2018

Programme des spectacles

Cristina Kristal Rizzo

BeforeEffect

avec Annamaria Ajmone, Cristina Kristal Rizzo, danse et Simone Bertuzzi, musique

tumière: Giulia Pastore

compagnie: Cab008

à présenter en théâtre

Cristina Kristal Rizzo

Boîtier

avec Annamaria Ajmone, Cristina Kristal Rizzo, danse et Simone Bertuzzi, musique

compagnie: Cab008

à présenter en plein air, avec la participation d'enfants suite à un atelier de quelques jours

Annamaria Ajmone

Trigger

création et interprétation: Annamaria Ajmone

direction technique: Giulia Pastore

à réaliser dans un espace non théâtre!

Annamaria Ajmone

Tiny

création et interprétation: Annamaria Ajmone

à réaliser dans un espace théâtral

Programme atelier de formation

Une semaine d'atelier de formation professionnelle, conduit par Andrés Morte, sur le concept de création et dramaturgie, adressée à 3/4 groupes de théâtre/danse tunisiens avec une présentation finale.

Pendant cette semaine de workshop les chorégraphes Rizzo et Ajmone réaliseront un travail d'échange avec des artistes locaux.

 PWL